

DU LUNDI 13 OCTOBRE AU VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 13/10/2025
CéB / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/1847

Renouvellement d'une conduite d'eau potable et reprise de branchements - Interdiction temporaire de stationnement et de circulation rue de l'Espérance et avenue Fourcault de Pavant

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L.2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,

Vu le code de la route,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par l'entreprise **BOUYGUES E&S Plaisir** – TSA 70011 Chez Sogelink 69134 Dardilly cedex en vue d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite d'eau potable et de reprise des branchements,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement et de circulation afin de permettre la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1: **Le stationnement** des véhicules de toute nature **est interdit du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025** en fonction de l'avancement des travaux :

Rue de l'Espérance, côté des numéros pairs et impairs.

Avenue Fourcault de Pavant, côté des numéros pairs du n° 80 vers le n° 82 sur une longueur de 2 places de stationnement.

Article 2: Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté.

Article 3: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite, sauf riverains, de 8h30 à 16h30 du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025** en fonction de l'avancement des travaux :

Rue de l'Espérance.

Article 4: **La largeur** des voies de circulation **est réduite** et la circulation s'effectue sur une voie au moyen d'un alternat manuel de chantier de 8h30 à 16h30, du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025 en fonction de l'avancement des travaux :

Avenue Fourcault de Pavant, du n° 80 au n° 82.

Article 5: Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux au moins 48 heures avant leur démarrage. Elle devra être conforme aux dispositions en vigueur édictées par les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière. L'entreprise sera responsable des

conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 3 octobre 2025